

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE TEIM – REALISATION D'UNE EXTENSION ELECTRIQUE – AVENUE JEAN VILAR PROLONGATION DES TRAVAUX ARRETE N° 2022/151		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-115 en date du 17 mai 2022 pour des travaux d'extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY au 20 avenue Jean Vilar à Ifs ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-136 en date du 9 juin 2022 pour la prolongation des travaux jusqu'au 17 juin 2022 ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 22 juin 2022 de la société TEIM pour une nouvelle demande de prolongation de la durée de réalisation des travaux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : Les travaux d'extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY, avenue Jean Vilar à Ifs initialement prévus le 23 mai 2022 pour une durée de 15 jours, prolongés jusqu'au 17 juin 2022 sont de nouveau prolongés jusqu'au 5 juillet 2022 pour permettre le changement du transformateur se trouvant dans le poste électrique au 14 avenue Jean Vilar à Ifs.

Article 2 : Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie.

Article 3 : La société TEIM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société TEIM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société TEIM ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 27 juin 2022

Le Maire,
Michel PATARD-LEGENDRE.

